Rapport annuel

SAM CLOUD REVOLUTION

EXERCICE CLOS LE : 30/06/2025

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

SUNNY ASSET MANAGEMENT

SUNNY AM

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 11

Rapport du commissaire aux comptes 17

COMPTES ANNUELS

Bilan 22
Actif 22
Passif 23

Compte de résultat 24

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 27

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 28

Règles & méthodes comptables 32

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 35

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 36

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 38

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 39
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 39
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 41
Exposition directe sur le marché des devises 42
Exposition directe aux marchés de crédit 43
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 44
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 45

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 46
Créances et dettes - ventilation par nature 46
Frais de gestion, autres frais et charges 47
Engagements reçus et donnés 52
Acquisitions temporaires 52
Instruments d'entités liées 53

Détermination et ventilation des sommes distribuables 54
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 54
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 58

Inventaire des actifs et passifs 62

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 64

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 66

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) **67**

Synthèse de l'inventaire **68**

Informations SFDR **69**

Comptes annuels au 28/06/2024 **76**

Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85 rue Jouffroy d'Abbans- 75017 Paris.
Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85 rue Jouffroy d'Abbans- 75017 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	Price Waterhouse Coopers Audit Crystal Park - 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-Sur-Seine Cédex. Signataire : Monsieur Frédéric SELLAM.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Garantie :

Néant.

OPC d'OPC :

Jusqu'à 10% de son actif net.

Objectif de gestion :

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions mondiaux en investissant dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du « cloud » (informatique en nuage), intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

L'objectif du FCP est de réaliser, sur la période d'investissement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index en euros (DMLST Index). Toutefois, le FCP n'a pas pour objectif de reproduire la performance de cet indice et la composition du portefeuille peut donc différer sensiblement de celle de son indicateur de performance (autrement dit le FCP peut investir dans des instruments qui ne font pas partie de l'indice de référence). L'indice ne reflète pas les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP.

L'objectif du FCP est associé à une démarche extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il s'agit pour l'équipe de gestion de chercher à minimiser les risques et à capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui possèdent de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance. Cet objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du FCP sur longue période, dont au moins 5 ans, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice mondial Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index en euros (DMLST Index).

L'indice Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index en euros (DMLST Index) est un indice de référence avec un nombre variable de composants, pondéré en fonction de la capitalisation boursière.

Il couvre 99% de la capitalisation des marchés des actions des principaux pays développés.

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion de l'équipe de gestion, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. La stratégie

d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

À la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs des indices composant l'indicateur de référence ne sont pas encore inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées

Le FCP est investi en actions internationales. La stratégie développée est discrétionnaire en termes d'allocation d'actions.

La stratégie d'investissement du fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par les gérants, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème du Cloud, par exemple :

- Entreprise et Infrastructure logiciel ;
- Traitement des données ;
- Internet et service logiciel.

La définition de l'univers d'investissement est constituée des sociétés :

- Référencées par notre fournisseur de données dans un secteur ou sous-secteur lié au Cloud, ie Entreprise et Infrastructure logiciel, Traitement des données, et Internet et service logiciel.
- Dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'Euros.
- Dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'Euros.

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, nous avons mis un processus d'investissement qui intègre à la fois des aspects fondamentaux et des critères ESG, ce qui nous permet de sélectionner des titres répondant aux caractéristiques de durabilité recherché.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. La sélection de valeurs repose sur une analyse fondamentale rigoureuse développée par l'équipe de gestion :

- **Qualitative :** cherchant à évaluer pour chaque investissement potentiel, la qualité de son marché, les forces et faiblesses de son modèle économique.
- **Quantitative :** cherchant à tenter de s'approcher au plus près d'une valeur intrinsèque pour l'investissement concerné. Ce procédé repose sur l'examen du potentiel de croissance rapporté à la valeur de l'entreprise. L'équipe de gestion tente ainsi de déterminer la décote ou prime d'une société par rapport à sa valeur intrinsèque.

SAM Cloud Revolution s'engage donc à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

Jusqu'à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris les marchés émergents, de toutes capitalisations boursières, de tous les secteurs dont :

- 60% minimum sur les marchés actions.
- 30% maximum sur les marchés actions des pays émergents.

Jusqu' à 10% maximum en titres de taux uniquement via des OPC de toutes notations et de tout type d'émetteur.

SAM Cloud Revolution peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et de FIA de droits français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, afin d'optimiser la performance ou pour sa trésorerie.

L'investissement direct en instrument de taux n'est pas autorisé. Jusqu'à 100% de risque de change.

Le risque de change n'est pas couvert.

Afin d'optimiser sa trésorerie, le FCP peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 25% de l'actif du FCP.

Processus extra-financier de sélection ESG :

L'OPCVM est détenteur du label ISR.

L'approche ESG développée par Sunny Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

La prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie de notre fournisseur de données ESG, que l'équipe de gestion peut compléter ponctuellement par une analyse qualitative, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés :

- 1er filtre : Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : armement controversé, autres types d'armements, Charbon thermique et Tabac, (pour plus de détails, voir Politique de Durabilité et Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion) ;
- 2ème filtre : Approche « Best-in-universe » visant à exclure minimum 25% des sociétés les moins bien notées selon la méthodologie Sustainalytics, de l'univers issu du 1er filtre.

Méthodologie Sustainalytics :

La méthode d'évaluation de Sustainalytics est basée sur une approche par les risques. La note de risque ESG mesure le degré de risque lié à la valeur d'une entreprise en raison de facteurs ESG ou, plus techniquement, l'étendue des risques ESG non définis d'une entreprise. Il classe les risques encourus par entreprises en cinq catégories (négligeable, faible, moyen, élevé et grave). Ces catégories de risque sont absolues, ce qui signifie qu'une cote de « risque élevé » reflète un degré comparable de risque ESG dans tous les secteurs.

Sustainalytics a identifié 20 enjeux ESG matériels qui peuvent ou non être pertinents pour une entreprise : éthique des affaires, sécurité et confidentialité des données, impact carbone (produits et services), capital humain, utilisation des terres et biodiversité, etc.

Un ensemble d'indicateurs est mis en place pour évaluer la matérialité de chaque enjeu et la manière dont l'entreprise gère les problèmes connexes. Par exemple, dans le cas de la question de la gouvernance, Sustainalytics analysera la structure du Conseil d'administration, les politiques de rémunération, la qualité et l'intégrité du Conseil, composition de l'actionnariat, etc.

Un score allant de 0 à 100, 0 représentant un risque ESG nul et 100 représentant un risque ESG maximum est attribué. Le score de risque ESG est utilisé pour noter l'ensemble de l'investissement

univers et exclure les entreprises ayant un score supérieur à 50/100.

- 3ème filtre : Exclusion des entreprises présentant des controverses de niveau « Élevé » et/ou « Sévère », selon une échelle mise en place par notre fournisseur de données, Sustainalytics ;
- 4ème filtre : À partir de l'univers restreint issu du 3ème filtre, le dernier filtre consiste à privilégier les sociétés les plus avancées dans la prise en compte de l'objectif de développement durable 8 « Travail décent et croissance économique » et l'objectif de développement durable 9 « Industrie, innovation et infrastructure».

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les investisseurs ont un rôle déterminant à jouer pour atteindre ces Objectifs. Si certains ODD ne concernent pas directement les activités d'investissement, d'autres sont particulièrement pertinents. Parmi eux, on retrouve notamment l'objectif de développement durable 8 « Travail décent et croissance économique ». Et l'objectif de développement durable 9 « Industrie, innovation et infrastructure ».

Pour juger de la contribution des sociétés composant le portefeuille à ces deux ODD, nous avons retenu quatre critères :

- la qualité de vie au travail, mesurée par le Score Glassdoor ;
- sa capacité à créer des emplois, déterminée par l'évolution moyenne du nombre de salariés sur trois ans maximum en fonction de la profondeur de la donnée ;
- sa capacité d'innovation, mesurée par le ratio dépenses de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires ;
- la qualité de la mise en œuvre de sa stratégie de sécurité de données et de respect de la vie privée, calculée et fournie par notre fournisseur de données, Sustainalytics.

Nous calculons ensuite la moyenne de chacun des quatre critères susmentionnés pour les comparer aux moyennes pondérées du portefeuille final. Celles-ci doivent être supérieures à ceux de l'univers d'investissement après exclusions normatives et sectorielles.

Le taux d'analyse ou notation extra-financière réalisée est supérieur à 90%. Ce taux s'entend en nombre d'émetteurs.

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et l'analyse de Sunny Asset Management se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Sunny Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysées.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous référer à la politique de durabilité présente sur notre site internet.

Risque de durabilité

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Composition des actifs

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

• **Actions :**

SAM Cloud Revolution est investi en actions. Toutes les actions composant le FCP sont cotées sur des marchés réglementés ou organisés. Le FCP opère sur tous les secteurs. La gestion est discrétionnaire en termes d'allocation sectorielle, géographique et en taille de capitalisations.

• **OPC :**

De 0 à 10%. Le FCP peut souscrire dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français, y compris des fonds gérés par Sunny Asset Management, ou étranger et de FIA de droits français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier afin d'optimiser la performance ou pour sa trésorerie. Cette exposition est limitée à 10% de l'actif net du FCP. Dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, le FCP peut investir sur des ETF (Exchange Traded Funds) négociés sur les marchés réglementés.

• **Titres intégrant des dérivés :**

Dans la limite maximum de 20% de son actif net le fonds pourra détenir des produits intégrant des dérivés (Droits préférentiels de souscription / Bons de souscription, Warrants, Obligations convertibles) dans le cadre de la gestion du portefeuille action :

- lorsque ces titres sont détachés des actions détenues en portefeuille (OST) ;

- lorsqu'il est plus avantageux d'acquérir des actions via l'achat puis l'exercice de ces titres.

Le risque sur lequel l'équipe de gestion désire intervenir est le risque action, dans un but d'exposition.

• **Instruments dérivés :**

Dans la limite de 25% de son actif net, le fonds pourra détenir des instruments à terme ferme et conditionnel (future, option, swap, change à terme) uniquement à titre de couverture des risques action et de change.

• **Dépôts :**

Le FCP peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 25% de l'actif du FCP (dans la limite de 20% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit).

• **Emprunt d'espèces :**

Le FCP peut emprunter à titre exceptionnel des espèces jusqu'à 10% de son actif net afin d'assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

• **Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :**

Néant.

• **Titres de créances et obligataires :**

Exclusivement via OPC. L'OPCVM investira de manière systématique dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux- mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 25% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

Contrats constituant des garanties financières :

Néant.

Profil de risque :

Avertissement : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Des procédures de gestion de conflits d'intérêts ont été mises en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Les risques auxquels s'expose le porteur sont les suivants :

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque de marché actions : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque sectoriel ou géographique : C'est le risque propre aux variations des actions liées à un secteur en particulier, en l'occurrence l'informatique en nuage (« Cloud »), ou à une zone géographique particulière, en l'occurrence les États-Unis. Une baisse des actions du secteur « cloud » aux États-Unis peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement, ce qui peut être le cas des titres de

petites capitalisations.

Risque de change : l'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investi hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement sur les pays émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de contrepartie : L'utilisation par le FCP d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie. Les règles de fonctionnement de ces opérations et les mécanismes d'appel de marge et de collatéral qui leur sont attachées répondent aux exigences réglementaires applicables. En cas de défaillance d'une contrepartie, le non-respect des engagements contractés par celle-ci peut toutefois induire une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative des OPC dans lesquels le gérant a investi.

Risque opérationnel : Il présente le risque de défaillance ou d'erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

Risque en matière de durabilité : Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable repose sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents, et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance de l'OPC pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note de l'émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou manquer de précision. Il existe un risque de précision et d'objectivité sur l'évaluation d'une valeur ou d'un émetteur. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

Aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est accordée concernant l'impartialité, l'exactitude, la complétude ou l'exhaustivité des caractéristiques durables ou extra-financières.

Pour toute information complémentaire veillez-vous référer à la politique ESG présente sur notre site internet.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (3 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM. .

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940.

Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP. La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014, la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

Indications sur le régime fiscal :

Au niveau du fcp

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés,

Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

Au niveau des porteurs

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Le FCP n'est pas éligible au PEA.

4. Règlement Taxonomie :

Le Règlement Européen Taxonomie (UE 2020/852) a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables (« Activités Durables ») d'un point de vue environnemental et social. Il complète le Règlement Européen Disclosure - SFDR (UE 2019/2088).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),

(v) prévention et contrôle de la pollution, et (vi) protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause pas de préjudice important à aucun autre de ces objectifs (principe dit du « DNSH », « Do No Significant Harm ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties sociales (social safeguards) minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie.

Alors que le FCP peut d'ores et déjà détenir des investissements dans des Activités Durables sans être engagé au respect d'une part minimum, la Société de Gestion fournit ses meilleurs efforts pour que cette part des investissements sous- jacents au Fonds effectués dans des Activités Durables soit disponible dès qu'il en sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires liées au contenu et à la présentation des informations à fournir conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du règlement (UE) 2019/2088 tel que modifié par le Règlement Taxonomie (RTS - Regulatory Technical Standards with regards to the content and presentation of disclosures pursuant to Article 8(4), 9(6) and 11(5) of Regulation (EU) 2019/2088 as amended by the Taxonomy Regulation).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec la Taxonomie européenne. (Annexe I - Caractéristiques environnementales et/ou sociales)

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : www.sunny-am.com.*
- *Le document d'information clé, le prospectus et la politique de rémunération sont disponibles sur le site www.sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques et la politique de rémunération, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT - Service Commercial - 129 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine - ou en téléphonant au siège de la société au n° suivant : 01 80 27 18 60 - ou par mail à : contact@sunny-am.com.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 18/06/2021.*
- *Date de création du Fonds : 07/07/2021.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 28/06/2024	Valeur Liquidative de clôture 30/06/2025	Performance[1] sur l'exercice
FR0014003LU3 Part C	68.68	75.55	+10.00%
FR0014006JN5 Part R	60.31	66.07	+9.55%
FR0014006JL9 Part I	617,00	684.02	+10.86%
FR0014006JI5 Part M	634.92	708.19	+11.54%
FR00140102E7 Part B**	NA	1018.21	NA
FR00140102D9 Part S**	NA	1019.82	NA
Indicateur de référence* MSCI World Net Total Return	527.746	NA	NA
Indicateur de Référence* Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index	8088.63	8612.93	6.48%

***Indicateur de référence :**

MSCI World Net Total Return (en euro) jusqu'au 17/06/2025, puis Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (en euro), à compter du 18/06/2025.

** Parts créées en cours d'exercice, ne pouvant communiquer de performances.

[1] *Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

2. RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (juin 2024 - juin 2025)

Entre désynchronisation des cycles économiques, escalade protectionniste et arbitrages monétaires, les marchés financiers ont connu une forte volatilité entre mi-2024 et mi-2025. Les plans de relance européens et chinois contrastent avec une Amérique sous tension politique. Dans cet environnement, les investisseurs ont cherché à se repositionner sur les marchés européens, les actifs défensifs et les valeurs domestiques chinoises. L'évolution des marchés actions et des taux a reflété ces dynamiques, marquées par une prime de risque plus élevée sur les actifs américains et un regain d'intérêt pour les zones à politiques monétaires accommodantes.

Au cours du deuxième semestre 2024, l'économie mondiale a poursuivi son ralentissement, avec une convergence vers le scénario de "soft landing" aux États-Unis. Les données macroéconomiques ont montré une dégradation progressive du marché de l'emploi américain, bien que la consommation soit restée robuste, soutenue par un taux d'épargne historiquement bas. En Europe, la reprise est restée fragile, avec un secteur manufacturier allemand toujours en berne et une consommation freinée par le manque de confiance. La Chine, quant à elle, a poursuivi ses efforts de soutien à l'économie, sans pour autant provoquer de redémarrage significatif. L'élection présidentielle américaine a vu Donald Trump remporter un second mandat, alimentant les anticipations d'un tournant protectionniste de la politique commerciale. Dans ce contexte, les tensions sino-américaines se sont ravivées avec force, marquant une nette reprise du conflit commercial entre les deux puissances. Parallèlement, le conflit en Ukraine est resté sans issue diplomatique, malgré des efforts de médiation intermittents. En Europe, la prime de risque sur la dette française et allemande s'est accrue, sur fond d'instabilité politique intérieure croissante (dissolution de l'assemblée).

Dans ce contexte, la dynamique d'assouplissement monétaire s'est intensifiée. La BCE a amorcé son cycle de baisse des taux en réponse à une inflation en recul. Aux États-Unis, les anticipations de baisse de taux se sont faites plus prudentes en fin d'année, notamment à cause de la résurgence de tensions inflationnistes potentielles anticipées par certains membres de la Fed.

Le premier semestre 2025 a été marquée par l'escalade tarifaire liée au "Liberation Day" d'avril, provoquant un ralentissement global du commerce. Les prévisions de croissance mondiale ont été révisées à la baisse (de 3,3% à 2,8% selon le FMI).

Toutefois, certains signaux de stabilisation sont apparus en Europe, où des plans budgétaires ambitieux ont été lancés. La Chine a recentré ses efforts sur la relance de la consommation domestique, avec des mesures de soutien ciblées (subventions, relèvements de salaires). Les tensions commerciales se sont intensifiées avec une multiplication des droits de douane entre les États-Unis, la Chine, le Canada, le Mexique et l'Union européenne. Cette montée du protectionnisme remet en cause certaines chaînes d'approvisionnement mondiales et crée un climat d'incertitude pour les exportateurs, en particulier dans les secteurs industriels, technologiques et agricoles.

Parallèlement, les États-Unis ont signé de nouveaux accords bilatéraux. Un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni vise à renforcer les échanges dans les biens industriels, les produits pharmaceutiques et les services financiers. Avec plusieurs pays du Moyen-Orient, notamment l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et Israël, Washington a conclu une série d'accords centrés sur l'énergie et la sécurité, dans une logique de stabilisation géopolitique et de limitation de l'influence croissante de la Chine et de la Russie dans la région.

Sur le plan politique européen, l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier allemand marque un tournant majeur. Son arrivée au pouvoir ouvre la voie à une politique budgétaire plus souple, rompant avec l'orthodoxie financière qui prévalait jusqu'alors. Cette inflexion vise à relancer la croissance par une augmentation des investissements publics dans des domaines clés tels que la défense, les infrastructures numériques et la transition énergétique.

La Banque centrale européenne poursuit son cycle de baisse des taux, soutenue par un ralentissement progressif de l'inflation en zone euro. Aux États-Unis, la Réserve fédérale maintient le statu quo monétaire, tout en envisageant toujours deux baisses de taux d'ici la fin de l'année, mais à un rythme plus prudent en raison des incertitudes inflationnistes persistantes. De son côté, la Banque du Japon adopte une politique plus restrictive qu'auparavant, ce qui a favorisé un redressement du yen.

Évolution des marchés actions et taux

Les marchés actions

	juin-25	juin-24	
S&P 500	6 205	5 460	13,63%
Nasdaq Composite	20 370	17 733	14,87%
Russel 2000	2 175	2 048	6,22%
Euro Stoxx	561,69	501,6	11,98%
DAX	23 910	18 235	31,12%
CAC	7 666	7 479	2,49%
Shanghai Composite	3 444	2 967	16,08%
Nikkei 225	40 487	39 583	2,28%

Sur les marchés actions, le S&P 500 a progressé de +13,6 % sur un an, passant de 5 460 à 6 205 points, tandis que le Nasdaq Composite a gagné +14,9 %, de 17 733 à 20 370 points. Ces performances ont été marquées par une forte rotation sectorielle en faveur des valeurs sensibles aux taux, au détriment de la technologie en début de semestre, avant un rebond notable de cette dernière. En Europe, les marchés ont progressé de près de 12% portés notamment par les secteurs financiers (Banques et Assurances), Les secteur de la construction, les services aux collectivités et les Télécoms. A l'inverse le secteur de la consommation discrétionnaire, pénalisé par la faiblesse de la consommation chinoise, a sous-performé.

Les marchés obligataires

Taux à 10 ans (%)	juin-25	juin-24	
Etats-Unis	4,23	4,40	-0,17
Allemagne	2,61	2,50	0,11
France	3,29	3,30	-0,01
Italie	3,48	3,58	-0,10
Espagne	3,24	3,42	-0,18
Portugal	3,05	3,24	-0,18

Du côté des taux longs, le rendement du 10 ans américain a légèrement reculé de 4,40 % à 4,23 %. En Europe, les évolutions ont été plus contrastées : le taux allemand a progressé de 11 points de base à 2,61 %, le taux français est resté stable à 3,29 %, tandis que le taux italien a baissé de 10 points de base. Globalement, nous avons assisté à un fort mouvement de repentification des courbes de taux avec un recul plus marqué sur les partie courtes et intermédiaires.

Le marché du crédit a continué de bien performé tout au long de l'exercice avec une poursuite du resserrement des spreads. Le marché investissement grade a profité de la baisse des taux courts dans un environnement de forte demande de la part des investisseurs. Le marché des obligations à haut rendement a également bénéficié de cet environnement. La qualité bilancielle des émetteurs, le faible de taux de défauts et des facteurs techniques favorables (flux nets positifs sur la classe d'actifs et marché primaire dynamique) ont soutenu le marché et conduit à un resserrement des spreads de 28 points de base. L'annonce des hausses de tarifs au mois d'avril a entrainé un moment de stress important (hausse de 120 bps du crossover) qui s'est rapidement dissipé dans les semaines suivantes.

Le marché des changes

Devises	juin-25	juin-24	
EUR/USD	1,1787	1,0713	10,03%
GBP/USD	1,3732	1,2645	8,60%
USD/JPY	144,03	160,88	-10,47%

Le pétrole et l'or

Matières premières	juin-25	juin-24	
Brent USD/ Baril	67,61	86,41	-21,76%
Or USD/Once	3303,14	2326,75	41,96%

Le principal mouvement observé a été la forte dégradation du dollar qui a perdu plus de 10% au cours de l'exercice. Ce mouvement s'est notamment accéléré avec l'annonce des tarifs douaniers et la perspective de dégradations du déficit public américain. Dans ce contexte l'or a continué son mouvement d'appréciation avec un gain de 42%.

3. POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (juin 2024 - juin 2025)

Conformément à son objectif, le fonds SAM Cloud Revolution est resté principalement investi sur la thématique du logiciel en tant que service (SaaS) tout au long de l'exercice. Notre exposition aux actions a été ajustée de manière dynamique pour naviguer dans un environnement de marché complexe, caractérisé par des évolutions rapides dans le secteur technologique.

La première période de l'exercice, de juin à fin 2024, a vu les budgets informatiques des entreprises se montrer initialement réticents à un déploiement massif sur les solutions logicielles traditionnelles. Cette prudence s'explique en partie par un effet d'éviction temporaire, les investissements se concentrant prioritairement sur les infrastructures liées à l'intelligence artificielle générative, notamment les puces et le matériel sous-jacent. Malgré cette réorientation des capitaux vers l'IA "pure", le marché global du SaaS a continué de démontrer une croissance robuste, avec une valorisation attendue de plus de 8 milliards de dollars en France pour 2024 et une projection mondiale vers 390 milliards de dollars en 2025, témoignant de sa résilience structurelle.

Le déploiement progressif de ces budgets en fin d'année 2024 a permis une réaccélération significative de la thématique SaaS. Cette dynamique a été soutenue par un regain d'optimisme sur les marchés financiers, notamment à la suite du changement d'administration aux États-Unis, et par la reconnaissance croissante du rôle transformateur de l'IA au sein même des solutions SaaS. L'intégration de l'intelligence artificielle est devenue un moteur clé, optimisant les processus, automatisant les tâches et offrant des analyses prédictives, ce qui a permis aux entreprises intégrant des solutions IA-SaaS de réduire leurs coûts opérationnels de 20 à 40%.

Cependant, de fin février à avril 2025, le renforcement de l'incertitude politique, notamment en Europe, a conduit à une période de forte volatilité sur les marchés. Bien que le fonds ait procédé à un renforcement de son exposition aux valeurs européennes, le contexte macroéconomique tendu a impacté négativement la performance du FCP. Il est à noter que la France, troisième marché SaaS en Europe, a continué de bénéficier d'une forte adoption des solutions cloud, 56% du chiffre d'affaires des logiciels y étant réalisé par le SaaS.

La publication des bons résultats opérationnels des entreprises du portefeuille en mai 2025 et la stabilisation progressive des risques macroéconomiques ont permis une reprise du FCP jusqu'à la clôture de l'exercice. Cette reprise a été alimentée par la confirmation de la forte croissance des revenus récurrents (ARR) des sociétés SaaS et par l'attractivité continue du modèle d'abonnement, qui séduit de plus en plus d'entreprises cherchant à moderniser leurs systèmes sans les coûts élevés des logiciels traditionnels. Le marché du SaaS a également vu une activité de fusions et acquisitions soutenue en 2024, avec un nombre record de transactions, reflétant la confiance des investisseurs dans le secteur.

Du côté des valeurs, les entreprises ayant su intégrer l'IA de manière efficace dans leurs offres, ou celles spécialisées dans des niches à forte demande comme la cybersécurité (un poste de dépense majeur pour les entreprises en 2025), ont particulièrement contribué positivement.

À l'inverse, certaines valeurs ont pu souffrir de valorisations initialement très élevées, ou d'une perception de moindre innovation face à l'engouement pour l'IA pure.

Le fonds reste positionné pour capitaliser sur les tendances structurelles du marché SaaS, notamment l'adoption croissante du cloud, l'intégration de l'IA et la demande continue pour des solutions logicielles agiles et sécurisées.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)

TITRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
SAP SE	4 721 118	
Hinge Health	4 176 580	
Adobe	3 487 085	
Fortinet	3 388 703	
Palo Alto Networks	3 026 700	
SAP SE		5 131 581
Cloudflare		4 245 387
Zoominfo		3 365 570
Zoominfo		3 241 302
Fortinet		3 093 453

4. INFORMATIONS SPECIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

Reprise du fonds par la Société de Gestion de Portefeuille Sunny Asset Management, à la suite du rachat de la SGP Pléiade Asset Management.

Changement de dénomination du fonds (PAM Cloud Révolution devenu SAM Cloud Révolution le 31/01/2025).

Changement de dépositaire (SGSS en lieu et place de Cacéis), le 18/06/2025.

Modification de l'indicateur de référence : Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (en EUR), le 18/06/2025.

Création des parts B et S le 25/06/2025 et fusion-absorption du fonds Disruption Fund Alpha géré par Quadrille Capital.

Indication des changements à venir :

Néant.

Mouvements et Commission de Surperformance :

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 41,29 %, arrêté au 30 juin 2025.

Au titre de l'exercice 2024/2025, le fonds a généré 5 799,08 € de commission de surperformance.

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Néant.

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Risque Global :

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : http:\www. Sunny-am.com

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Règlementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,

• Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

• - la capacité de négociation,

• - la réactivité,

• - la qualité de traitement

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, veuillez nous contacter en accédant à l'URL suivante : https://www.sunny-am.com/contact/

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com.

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la règlementation SFDR :

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? *[cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]*

☐ **Oui** ☒ **Non**

☐ Il réalisera un mlinimum d'**investissement durables ayant un objectif environnemental: ___%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ Il réalisera un minimum d' **investissements durables ayant un objectif social: ___%**

☐ **Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, Sunny AM a intégré l'analyse extra financière dans son processus d'investissement.

L'OPCVM est ainsi conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.

Le détail de notre politique d'investissement responsable est disponible sur notre site internet https://www.sunny-am.com

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la politique de rémunération

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils

de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

Chaque fin d'exercice le comité des rémunérations, composé du Président de la Société de Gestion, et de la Direction Générale se réunit pour :

- Fixer le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.

- Le cas échéant, valider le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.

- Déterminer la date de versement de toutes ces rémunérations.

- Valider la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Le « personnel identifié », preneur de risques est constitué des dirigeants et des gérants financiers, dont le Directeur général délégué, des fonctions de contrôle (Risk-Manager et RCCI), du Secrétaire Général et des Responsables des partenariats commerciaux.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est totale, il n'existe pas de vase communiquant entre l'une et l'autre des composantes de la rémunération.

3. Rémunération variable

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération, d'une part, des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs mesurés lors d'un entretien individuel d'évaluation. Elle tient compte, d'autre part, de la réglementation applicable à la société de gestion et enfin, des gains effectivement réalisés par celle-ci. Elle est liée à la performance globale de la société.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2024, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
17.19	1.624.923,08€	322.488,54€

*Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 30 juin 2025)

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SUNNY ASSET MANAGEMENT
85 Rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SAM CLOUD REVOLUTION relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/06/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.10.08 18:05:31 +0200

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN
Actif

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**105 269 895,30**	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	105 269 895,30	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**105 269 895,30**	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	**3 361,97**	-
Comptes financiers	**6 483 239,98**	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**6 486 601,95**	-
Total Actif I + II	**111 756 497,25**	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*
[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	101 059 349,68	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	10 550 477,71	-
Capitaux propres I	**111 609 827,39**	**-**
Passifs de financement II (1)	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) (1)	**-**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**146 669,86**	**-**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**146 669,86**	**-**
Total Passifs: I + II + III + IV	**111 756 497,25**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

(1) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	94 181,86	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	73 111,89	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**167 293,75**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**167 293,75**	**-**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 092 325,40	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-2 092 325,40**	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	**-1 925 031,65**	**-**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**455 985,15**	**-**
Sous-total revenus nets I = C + D	**-1 469 046,50**	**-**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	20 480 787,91	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-179 160,64	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**20 301 627,27**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-4 800 563,14**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**15 501 064,13**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 801 584,54	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-4 864,25	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-1 806 448,79**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-1 675 091,13**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-3 481 539,92**	**-**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**10 550 477,71**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions mondiaux en investissant dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du « cloud » (informatique en nuage), intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

L'objectif du FCP est de réaliser, sur la période d'investissement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index en euros (DMLST Index). Toutefois, le FCP n'a pas pour objectif de reproduire la performance de cet indice et la composition du portefeuille peut donc différer sensiblement de celle de son indicateur de performance (autrement dit le FCP peut investir dans des instruments qui ne font pas partie de l'indice de référence). L'indice ne reflète pas les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP.

L'objectif du FCP est associé à une démarche extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il s'agit pour l'équipe de gestion de chercher à minimiser les risques et à capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui possèdent de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance. Cet objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du FCP sur longue période, dont au moins 5 ans, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**30/06/2025**	**28/06/2024**	**30/06/2023**	**30/06/2022**	**-**
Actif net total	**111 609 827,39**	142 429 624,27	113 454 957,91	44 045 275,32	-

Exprimés en EUR	**30/06/2025**	**-**	**-**	**-**	**-**
PART B					
FR00140102E7					
Nombre de parts ou actions	**1,00**	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	**1 018,21**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-1,82**	-	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	-
PART C					
FR0014003LU3					
Nombre de parts ou actions	**756 242,232**	1 237 821,513	16 143,991	25 717,561	-
Valeur liquidative unitaire	**75,55**	68,68	64,45	56,43	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**9,26**	3,46	-6,40	-9,30	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	-
PART I					
FR0014006JL9					
Nombre de parts ou actions	**47 454,1864**	56 501,142	19 427,676	2 789,960	-
Valeur liquidative unitaire	**684,02**	617,00	576,43	505,93	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**87,51**	32,91	-61,47	-72,47	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	-
PART M					
FR0014006JI5					
Nombre de parts ou actions	**22 151,601**	24 226,134	26 218,726	11 350,607	-
Valeur liquidative unitaire	**708,19**	634,92	587,03	506,85	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**95,96**	40,94	-50,54	-70,83	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	-
PART R					
FR0014006JN5					
Nombre de parts ou actions	**95 680,377**	118 862,982	1 509 336,334	707 331,221	-
Valeur liquidative unitaire	**66,07**	60,31	56,86	50,08	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**7,85**	2,78	-5,98	-7,86	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en EUR	30/06/2025	-	-	-	-
PART S					
FR00140102D9					
Nombre de parts ou actions	**1,00**	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	**1 019,82**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-0,21**	-	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable *(Règlement ANC 2020- 07 modifié)*

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Règles d'évaluation des actifs

Lors de chaque valorisation, les actifs sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux, etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille : Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de titrisation : néant.

Acquisitions temporaires de titres : néant.

Cessions temporaires de titres : néant.

Valeurs mobilières non cotées : néant.

Titres de créances négociables : néant.

BTF/BTAN : néant.

Autres TCN : néant.

Contrats à terme fermes : Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour

Options : Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports : Options cotées sur des Places européennes : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours de bourse du jour ou cours de compensation du jour Opérations d'échange (swaps) : Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire. Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme : Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multipliée par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors bilan. Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**142 429 624,27**	**-**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	35 372 770,90	-
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-82 763 137,87	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 925 031,65	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	20 301 627,27	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 806 448,79	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments***	***423,26	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**111 609 827,39**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

****Soulte de fusion-absorption du FCP SUNNY RECOVERY sur VL du 21/02/2025*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART B

FR00140102E7	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1	1 000,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	**1**	**1 000,00**
PART B		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART C

FR0014003LU3	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	12 931,9491	1 019 665,42
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-494 511,2301	-38 808 061,37
Solde net des souscriptions/rachats	**-481 579,281**	**-37 788 395,95**
PART C		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART I

FR0014006JL9	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	43 077,3613	29 401 640,11
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-52 124,3169	-35 730 581,04
Solde net des souscriptions/rachats	**-9 046,9556**	**-6 328 940,93**
PART I		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART M

FR0014006JI5	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 325,354	3 675 022,17
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-7 399,887	-5 351 237,79
Solde net des souscriptions/rachats	**-2 074,533**	**-1 676 215,62**

PART M	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

PART R

FR0014006JN5	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	17 764,8759	1 274 443,20
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-40 947,4809	-2 873 257,67
Solde net des souscriptions/rachats	**-23 182,605**	**-1 598 814,47**

PART R	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

PART S

FR00140102D9	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1	1 000,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	**1**	**1 000,00**

PART S	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action *EUR*	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR00140102E7	PART B	Capitalisable	EUR	1 018,21	1	1 018,21
FR0014003LU3	PART C	Capitalisable	EUR	57 137 847,90	756 242,232	75,55
FR0014006JL9	PART I	Capitalisable	EUR	32 459 839,91	47 454,1864	684,02
FR0014006JI5	PART M	Capitalisable	EUR	15 687 563,15	22 151,601	708,19
FR0014006JN5	PART R	Capitalisable	EUR	6 322 538,40	95 680,377	66,07
FR00140102D9	PART S	Capitalisable	EUR	1 019,82	1	1 019,82

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	États-Unis+/-	Israël+/-	Pays-Bas+/-	France+/-	Allemagne+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	105 269,90	79 938,68	8 940,26	6 573,54	3 768,66	3 242,36
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**105 269,90**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**-**	-	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**6 483,24**	-	-	-	6 483,24
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**6 483,24**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 483,24	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**6 483,24**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	SEK+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	91 464,54	2 806,39	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	3,36	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**91 467,90**	**2 806,39**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [1] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[1] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	**Valeur actuelle constitutive d'une créance**	**Valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	30/06/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	3 361,97
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	**3 361,97**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-146 669,86
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	**-146 669,86**
Total des créances et dettes	**-143 307,89**

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (frais de recherche, courtage, impôt de bourse, etc.), la cote part des frais d'intermédiation servant au paiement de la recherche est versée sur des comptes ouverts auprès de Brokers sélectionnés par la société de gestion.

Les frais de transaction incluent également la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Frais facturés au FCP :	**Assiette**	**Taux barème**					
		Part C	**Part R**	**Part I**	**Part M**	**Part S**	**Part B**
Frais de gestion financière / Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,80% Nette de Frais	2,20% Nette de Frais	1% Nette de Frais	1% Nette de Frais	1,50% Nette de frais	1,50% Nette de frais
Frais indirects maximums (commissions et frais de gestion fixes)	Actif net	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	15% nette de frais au-dessus du Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (Net de frais)	15% nette de frais au-dessus du Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (Net de frais)	15% nette de frais au-dessus du Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (Net de frais)	Néant	Néant	15% nette de frais au- dessus du Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index (Net de frais)

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP,
- les commissions de mouvement facturées au FCP, une part du revenu des opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres.

Frais de surperformance :

Parts B, C, R & I : La surperformance de chaque part soumise aux frais de surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de la part, après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance, et un actif fictif qui enregistre la performance de l'indicateur de référence et les mêmes variations de

souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel, de plus cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance des parts B, C, R et/ou I est positive et supérieure au seuil de référence.

À chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, égale à 15% TTC de la performance au- delà de celle du Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Total Return Index, fait l'objet d'une provision.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance des parts B, C, R & I et le seuil de référence, sur l'exercice.

La performance de la part est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance de la part B, C, R et/ou I est positive et supérieure à son indice de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance de la part et le seuil de référence.
- si, sur l'exercice, la performance de la part B, C, R et/ou I est négative ou inférieure à son indice de référence, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur la part. Cette méthode revient à comparer l'actif des parts C, R et/ou I du fonds SAM Cloud Revolution à l'actif d'un FCP suivant le seuil de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- si, au cours de l'exercice, la performance des parts B, C, R et/ou I, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- dans le cas d'une sous-performance des parts B, C, R et/ou I par rapport au seuil de référence ou de performance négative entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance des parts B, C, R et/ou I est positive et supérieure au seuil de référence.
- en cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est acquise définitivement à la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

À cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle sous-performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans à partir de cette constatation au titre de cette sous-performance. Enfin, si la sous-performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.

La Période de calcul correspond à l'exercice comptable du FCP, la date de cristallisation étant le dernier jour de l'exercice comptable. Elle est fixée à 1 exercice comptable. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période de calcul minimale de prélèvement est augmentée, et s'étendra du jour de création des parts jusqu'au la clôture du premier exercice comptable suivant, de telle sorte que la Période de calcul du premier prélèvement soit supérieure à 12 mois. Ainsi, par exception, il est précisé que la première Période de calcul s'étendra du jour de création des parts B, C, I et R jusqu'au 30 juin 2023.

Description de la méthode de calcul :

Période de référence	Écart de performance vs indice	VL Positive	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission
Année 1	5	Oui	0	Oui
Année 2	0	Oui	0	Non
Année 3	-5	Non	-5	Non
Année 4	3	Oui	-2	Non

Année 5	2	Non	0	Non
Année 6	5	Oui	0	Oui
Année 7	5	Oui	0	Oui
Année 8	-10	Non	-10	Non
Année 9	2	Oui	-8	Non
Année 10	2	Oui	-6	Non
Année 11	2	Oui	-4	Non
Année 12	0	Non	0	Non

Les données sont présentées à titre illustratif et ne préjugent pas des performances futures du fonds.

SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :

Les gérants établissent une liste des intermédiaires habilités par la Société de Gestion, et qui est régulièrement mise à jour. Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

• la capacité d'exécution,

• la réactivité,

• la qualité de traitement.

Un suivi des intermédiaires est notamment instauré pour prendre en compte les spécificités de chaque classe d'instruments financiers.

Les intermédiaires sont évalués de manière annuelle par la Société de Gestion. Cette politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.sunny-am.com.

PART B

FR00140102E7	30/06/2025
Frais fixes	0,21
Frais fixes en % actuel	1,26
Frais variables	1,62
Frais variables en % actuel	9,76
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART C

FR0014003LU3	30/06/2025
Frais fixes	1 453 416,26
Frais fixes en % actuel	1,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR0014006JL9	30/06/2025
Frais fixes	416 058,04
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	19 670,75
Frais variables en % actuel	0,05
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART M

FR0014006JI5	30/06/2025
Frais fixes	59 717,74
Frais fixes en % actuel	0,42
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART R

FR0014006JN5	30/06/2025
Frais fixes	143 460,57
Frais fixes en % actuel	2,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART S

FR00140102D9	30/06/2025
Frais fixes	0,21
Frais fixes en % actuel	1,26
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	30/06/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**-1 469 046,50**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-1 469 046,50**	**-**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 469 046,50**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART B

FR00140102E7	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,83	-
Total	**-1,83**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART C

FR0014003LU3	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-962 390,89	-
Total	**-962 390,89**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART I

FR0014006JL9	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-328 178,89	-
Total	**-328 178,89**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART M

FR0014006JI5	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-46 275,21	-
Total	**-46 275,21**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART R

FR0014006JN5	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-132 199,47	-
Total	**-132 199,47**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART S

FR00140102D9	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-0,21	-
Total	**-0,21**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**15 501 064,13**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**15 501 064,13**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**15 501 064,13**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART B

FR00140102E7	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	0,01	-
Total	**0,01**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART C

FR0014003LU3	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	7 965 266,08	-
Total	**7 965 266,08**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART I

FR0014006JL9	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 480 655,44	-
Total	**4 480 655,44**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART M

FR0014006JI5	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 171 963,49	-
Total	**2 171 963,49**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART R

FR0014006JN5	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	883 179,11	-
Total	**883 179,11**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART S

FR00140102D9	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-	-
Total	**-**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**105 269 895,30**	**94,32**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**105 269 895,30**	**94,32**
Détaillants et grossistes Alimentation			80,25	-
CASINO GUICHARD PERRACHON SA WARRANT 27/04/2029	EUR	160 499	80,25	-
Expert en finance			3 390 667,26	3,04
ATLASSIAN CORP	USD	19 567	3 390 667,26	3,04
Gestion financière			3 987 945,60	3,57
ADYEN BV	EUR	2 559	3 987 945,60	3,57
Internet			6 352 016,16	5,69
MONGODB INC	USD	14 036	2 514 863,17	2,25
THE TRADE DEESK INC	USD	62 469	3 837 152,99	3,44
Logiciels			73 836 556,19	66,16
ADOBE INC	USD	9 152	3 021 097,06	2,71
BRAZE INC	USD	104 670	2 509 579,35	2,25
CYBERARK SOFTWARE LTD	USD	12 819	4 450 336,79	3,99
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	65 082	1 999 969,86	1,79
DATADOG INC	USD	36 572	4 191 737,85	3,76
ELASTIC B V	USD	35 934	2 585 592,34	2,32
FORTINET	USD	32 566	2 937 608,81	2,63
HUBSPOT INC	USD	5 925	2 814 021,12	2,52
KLAVIYO INC	USD	110 414	3 163 568,36	2,84
MONDAY COM LTD	USD	16 733	4 489 926,48	4,02
NUTANIX INC - A	USD	62 484	4 075 321,64	3,65
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	19 433	3 393 147,71	3,04
PLANISWARE	EUR	74 625	1 768 612,50	1,59
PROCORE TECHNOLOGIES INC	USD	42 271	2 467 731,93	2,21
SALESFORCE.COM	USD	13 531	3 148 266,54	2,82
SAMSARA INC	USD	96 815	3 286 092,75	2,94
SAP SE	EUR	12 560	3 242 364,00	2,91
SINCH AB	SEK	1 139 161	2 806 384,16	2,51
SNOWFLAKE INC	USD	18 286	3 491 346,60	3,13
TOAST RG A	USD	95 158	3 596 030,56	3,22
TWILIO INC	USD	35 592	3 776 639,18	3,38
WORKDAY INC	USD	10 045	2 056 996,59	1,84
ZSCALER INC	USD	17 039	4 564 184,01	4,09

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services de santé			5 325 834,47	4,77
HINGE HEALTH INCORPORATION	USD	120 616	5 325 834,47	4,77
Services informatiques			12 376 795,37	11,09
CLOUDFLARE INC	USD	14 018	2 342 273,84	2,10
DYNATRACE INC	USD	70 308	3 312 034,71	2,97
SERVICENOW INC	USD	4 133	3 625 473,24	3,25
VEEVA SYSTEMS INC	USD	12 604	3 097 013,58	2,77
Total			**105 269 895,30**	**94,32**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**105 269 895,30**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**6 486 601,95**
Autres passifs (-)	**-146 669,86**
Total = actif net	**111 609 827,39**

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Sam Cloud Revolution **Identifiant d'entité juridique:** 9695009UG07B392EX579

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui** ☒ **Non**

☐ Il réalisera un mlinimum d'**investissement durables ayant un objectif environnemental:** ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ Il réalisera un minimum d' **investissements durables ayant un objectif social:** ___%

☐ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des invesqtissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste**d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? *La promotion des caractéristiques environnementales et sociales est effectuée dans le cadre de notre approche par l'exclusion des risques dits 'Severe' (émetteur dont la note Sustainanalytics est supérieure à 40).*

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

1

Aussi, on évalue la note moyenne ESG du fonds afin de s'assurer qu'elle est meilleure que son univers d'investissement.

Au cours de l'exercice comptable 2024 de l'OPC, la note moyenne ESG du fonds a évolué comme suit :

	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024
SAM Cloud Revolution	19,2	18,1	18,1	18,2
Univers d'investissement	22,1	21,7	21,7	21,5

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Pour le premier exercice comptable d'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, l'OPCVM n'avait pas défini d'indicateur à suivre, cette précision réglementaire ayant été précisé en cours d'exercice. Pour l'exercice à venir, l'OPCVM a défini 2 indicateurs qu'il suivra, un environnemental et un social.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***…et par rapport aux périodes précédentes?***

  Non Applicable

- ***Quels étaient le s objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

  Non Applicable

- ***Dans quelles mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

  Non Applicable

  - *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

    Non Applicable

  - *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme? Description détaillée:*

2

Non Applicable

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce produit financier ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Titre	Secteur	Poids	Pays
Hinge Health	Technologies	4,71%	États-Unis
Zscaler Inc	Technologies	4,04%	États-Unis
Monday.com Ltd	Technologies	3,97%	Israël
CyberArk	Technologies	3,94%	Israël
Datadog Inc	Technologies	3,71%	États-Unis
Nutanix	Technologies	3,61%	Pays-Bas
Adyen NV	Technologies	3,53%	États-Unis
The Trade Desk Inc	Technologies	3,39%	États-Unis
Twilio	Technologies	3,34%	États-Unis
ServiceNow	Technologies	3,21%	États-Unis

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Etant donné notre approche par notation, nous considérons que les émetteurs notés du portefeuille sont ceux dont la note est en adéquation avec notre charte d'investissement responsable et donc liés à la durabilité. De ce fait, nous considérons que la part des

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistent à "ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de prejudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissmements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ATout autre investissement durable doit "ne pas causer de prejudice important" *à tout objectif environmental ou social.*

3

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les cirtères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activiés habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs

investissements liés à la durabilité correspond au taux de notation du portefeuille, soit au 31 Décembre 2024, une proportion de 100%, hors liquidités.

Quelle était l'allocation des actifs?

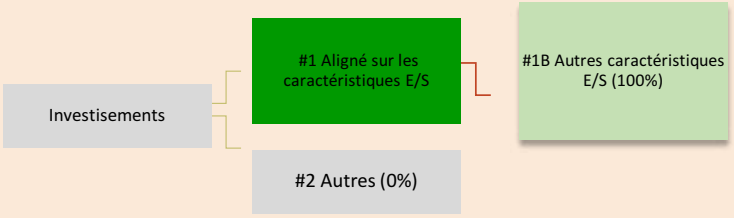

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend:
- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas consiérés comme des investissements durables.

Au 30 Juin 2025, l'allocation d'actifs de l'OPC était la suivante :

Classe d'actifs	% actifs
Actions	94,3%
Liquidités	5,7%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Au 30 Juin 2025, la répartition du portefeuille par secteurs économiques est la suivante :

Sous-Indutrie Sustainalytics	% actifs
Technologies	89,7%
Industrials	3,8%
Consumer discretionary	3,7%
Healthcare	2,9%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable

○ ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?***

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **Du chiffres d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;.
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement taxonomie uniquement par rapport à les investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

[Inclure des informations sur le gaz fossile et l'énergie nucléaire alignés sur la taxonomie et le texte explicatif dans la marge de gauche de la page précédente uniquement si le produit financier a investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire dans des activités économiques alignées sur la taxonomie au cours de la période de référence]

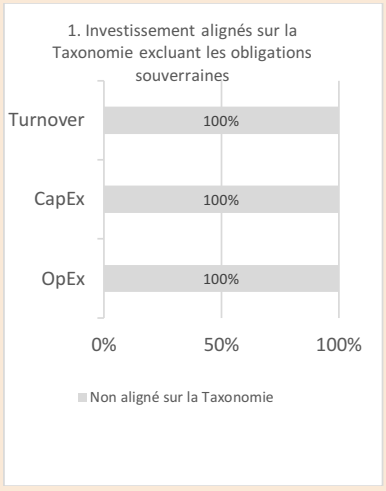

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Le fonds n'a pas pour objectif d'investir dans des activités durables de façon totale ou partielle et par conséquent ne prend pas la disposition de calculer l'alignement taxonomie.

○ ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

5

Non Applicable

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

Non Applicable

Quelle était le part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable

Quelle était la part d'investssements durables sur le plan social?

Non Applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres », quelle était leur fiabilité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans « #2 Autres » sont des investissements liés à la stratégie du portefeuille, mais ne pouvant participer à l'atteinte des caractéristiques sociales et environnementales promues par le produit financier pour des raisons qui peuvent être liées à l'absence de données.

Les investissements du portefeuille font l'objet d'une notation extra-financière dans la limite de 90% du portefeuille et sont soumis au pourcentage d'exclusion de 20% de l'univers d'investissement permettant la communication centrale conformément à la position-recommandation DOC-2020-03 de l'AMF.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques envornnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales est assuré par :

- Une exclusion des risques dits 'Severe' (au sens de Sustainanaltics) .

- Une politique d'amélioration de note par rapport à un univers d'investissement.

Par ailleurs, une politique d'exclusion a été mise en place, les secteurs concernés étant les suivants :

- Les entreprises productrices de tabac,

- Les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires),

- Les entreprises actives dans la pornographie,

- Les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains,

6

- Les entreprises liées à l'extraction de charbon

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non Applicable

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non Applicable

Les indices de reference sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

7

COMPTES ANNUELS AU 28/06/2024

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/06/2024 *en* EUR

ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**141 611 587,64**	**113 569 378,66**
Actions et valeurs assimilées	**141 611 587,64**	**113 569 378,66**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	141 611 587,64	113 569 378,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**2 175,68**	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 175,68	
COMPTES FINANCIERS	**1 161 274,18**	**2 458 964,98**
Liquidités	1 161 274,18	2 458 964,98
TOTAL DE L'ACTIF	**142 775 037,50**	**116 028 343,64**

PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	134 975 026,89	125 111 806,18
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 604 792,49	-9 544 322,84
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 150 195,11	-2 112 525,43
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**142 429 624,27**	**113 454 957,91**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**345 413,23**	**2 573 385,73**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	345 413,23	2 573 385,73
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**142 775 037,50**	**116 028 343,64**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/06/2024 *en* EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	67 513,26	16 267,73
Produits sur actions et valeurs assimilées	91 358,41	11 383,28
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**158 871,67**	**27 651,01**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		1 130,64
Autres charges financières		
TOTAL (2)		**1 130,64**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**158 871,67**	**26 520,37**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 228 220,04	1 506 805,05
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-2 069 348,37**	**-1 480 284,68**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-80 846,74	-632 240,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-2 150 195,11**	**-2 112 525,43**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0014003LU3 - Part PAM CLOUD REVOLUTION C : Taux de frais maximum de 1,80% TTC
FR0014006JI5 - Part PAM CLOUD REVOLUTION M : Taux de frais maximum de 0,40% TTC
FR0014006JL9 - Part PAM CLOUD REVOLUTION I : Taux de frais maximum de 1,00% TTC
FR0014006JN5 - Part PAM CLOUD REVOLUTION R : Taux de frais maximum de 2,40% TTC jusqu'au 24/04/2024 puis 2,20% TTC à compter du 25/04/2024.

Frais de surperformance :

Parts C, R & I : La surperformance de chaque part soumise aux frais de surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de la part, après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance, et un actif fictif qui enregistre la performance de l'indicateur de référence et les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel, de plus cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance des parts C, R et/ou I est **positive et supérieure au seuil de référence**.

À chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, égale à 15% TTC de la performance au-delà de celle du MSCI World, fait l'objet d'une provision.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance des parts C, R & I et le seuil de référence, sur l'exercice.
La performance de la part est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :
• si, sur l'exercice, la performance de la part C, R et/ou I est positive et supérieure à son indice de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance de la part et le seuil de référence.
• si, sur l'exercice, la performance de la part C, R et/ou I est négative ou inférieure à son indice de référence, la part variable sera nulle.
•
Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur la part. Cette méthode revient à comparer l'actif des parts C, R et/ou I du fonds PAM Cloud Revolution à l'actif d'un FCP suivant le seuil de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.
• si, au cours de l'exercice, la performance des parts C, R et/ou I, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
• dans le cas d'une sous-performance des parts C, R et/ou I par rapport au seuil de référence ou de performance négative entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
• cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance des parts C, R et/ou I est positive et supérieure au seuil de référence.
• en cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est acquise définitivement à la société de gestion.
Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.
À cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle sous-performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans à partir de cette constatation au titre de cette sous-performance. Enfin, si la sous-performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.
La Période de calcul correspond à l'exercice comptable du FCP, la date de cristallisation étant le dernier jour de l'exercice comptable. Elle est fixée à 1 exercice comptable. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période de calcul minimale de prélèvement est augmentée, et s'étendra du jour de création des parts jusqu'au la clôture du premier exercice comptable suivant, de telle sorte que la Période de calcul du premier prélèvement soit supérieure à 12 mois. Ainsi, par exception, il est précisé que la première Période de calcul s'étendra du jour de création des parts C, I et R jusqu'au 30 juin 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part PAM CLOUD REVOLUTION C	Capitalisation	Capitalisation
Part PAM CLOUD REVOLUTION I	Capitalisation	Capitalisation
Part PAM CLOUD REVOLUTION M	Capitalisation	Capitalisation
Part PAM CLOUD REVOLUTION R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 *en* EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**113 454 957,91**	**44 045 275,32**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	122 897 590,20	57 768 125,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-100 742 770,90	-7 386 833,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 632 516,18	2 976 445,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 569 869,92	-7 536 564,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-107 781,34	-77 120,08
Différences de change	1 129 222,96	-2 980 984,92
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 194 892,45	28 126 745,25
Différence d'estimation exercice N	*6 162 759,39*	*7 357 651,84*
Différence d'estimation exercice N-1	*-7 357 651,84*	*20 769 093,41*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 069 348,37	-1 480 284,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		153,25 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**142 429 624,27**	**113 454 957,91**

(*) 30/06/2023 : Soulte absorption du fonds PAM EUROP BIODIVERS

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 161 274,18	0,82
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 161 274,18	0,82								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 SEK		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	129 501 876,47	90,92	2 860 986,13	2,01				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	2 175,68
TOTAL DES CRÉANCES		**2 175,68**
DETTES		
	Rachats à payer	193 223,58
	Frais de gestion fixe	150 282,34
	Frais de gestion variable	1 907,31
TOTAL DES DETTES		**345 413,23**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-343 237,55**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PAM CLOUD REVOLUTION C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 239 993,391	94 691 177,06
Parts rachetées durant l'exercice	-18 315,869	-1 337 475,31
Solde net des souscriptions/rachats	1 221 677,522	93 353 701,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 237 821,513	
Part PAM CLOUD REVOLUTION I		
Parts souscrites durant l'exercice	40 780,663	26 079 215,33
Parts rachetées durant l'exercice	-3 707,197	-2 287 907,87
Solde net des souscriptions/rachats	37 073,466	23 791 307,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	56 501,142	
Part PAM CLOUD REVOLUTION M		
Parts souscrites durant l'exercice	3 435,000	1 941 701,92
Parts rachetées durant l'exercice	-5 427,592	-3 341 597,93
Solde net des souscriptions/rachats	-1 992,592	-1 399 896,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 226,134	
Part PAM CLOUD REVOLUTION R		
Parts souscrites durant l'exercice	2 968,117	185 495,89
Parts rachetées durant l'exercice	-1 393 441,469	-93 775 789,79
Solde net des souscriptions/rachats	-1 390 473,352	-93 590 293,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	118 862,982	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PAM CLOUD REVOLUTION C Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part PAM CLOUD REVOLUTION I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part PAM CLOUD REVOLUTION M Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part PAM CLOUD REVOLUTION R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Part PAM CLOUD REVOLUTION C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	546 909,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1 142,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part PAM CLOUD REVOLUTION I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	171 998,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	765,07
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part PAM CLOUD REVOLUTION M	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	63 362,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part PAM CLOUD REVOLUTION R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 444 042,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme **Total des titres du groupe**			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-2 150 195,11	-2 112 525,43
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-2 150 195,11**	**-2 112 525,43**

	28/06/2024	30/06/2023
Part PAM CLOUD REVOLUTION C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 472 179,23	-16 206,11
Total	**-1 472 179,23**	**-16 206,11**

	28/06/2024	30/06/2023
Part PAM CLOUD REVOLUTION I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-482 767,58	-250 541,19
Total	**-482 767,58**	**-250 541,19**

	28/06/2024	30/06/2023
Part PAM CLOUD REVOLUTION M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-40 058,77	-49 326,45
Total	**-40 058,77**	**-49 326,45**

	28/06/2024	30/06/2023
Part PAM CLOUD REVOLUTION R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-155 189,53	-1 796 451,68
Total	**-155 189,53**	**-1 796 451,68**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 604 792,49	-9 544 322,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**9 604 792,49**	**-9 544 322,84**

	28/06/2024	30/06/2023
Part PAM CLOUD REVOLUTION C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 744 523,83	-87 290,41
Total	**5 744 523,83**	**-87 290,41**

	28/06/2024	30/06/2023
Part PAM CLOUD REVOLUTION I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 342 424,16	-943 912,76
Total	**2 342 424,16**	**-943 912,76**

	28/06/2024	30/06/2023
Part PAM CLOUD REVOLUTION M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 031 956,36	-1 275 828,60
Total	**1 031 956,36**	**-1 275 828,60**

	28/06/2024	30/06/2023
Part PAM CLOUD REVOLUTION R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	485 888,14	-7 237 291,07
Total	**485 888,14**	**-7 237 291,07**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	**44 045 275,32**	**113 454 957,91**	**142 429 624,27**
Part PAM CLOUD REVOLUTION C en EUR			
Actif net	1 451 316,41	1 040 484,48	85 017 711,22
Nombre de titres	25 717,561	16 143,991	1 237 821,513
Valeur liquidative unitaire	56,43	64,45	68,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,30	-5,40	4,64
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,00	-1,00	-1,18
Part PAM CLOUD REVOLUTION I en EUR			
Actif net	1 411 546,73	11 198 762,64	34 861 289,01
Nombre de titres	2 789,960	19 427,676	56 501,142
Valeur liquidative unitaire	505,93	576,43	617,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-69,11	-48,58	41,45
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,36	-12,89	-8,54
Part PAM CLOUD REVOLUTION M en EUR			
Actif net	5 753 168,27	15 391 196,75	15 381 711,45
Nombre de titres	11 350,607	26 218,726	24 226,134
Valeur liquidative unitaire	506,85	587,03	634,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-69,19	-48,66	42,59
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,64	-1,88	-1,65
Part PAM CLOUD REVOLUTION R en EUR			
Actif net	35 429 243,91	85 824 514,04	7 168 912,59
Nombre de titres	707 331,221	1 509 336,334	118 862,982
Valeur liquidative unitaire	50,08	56,86	60,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,87	-4,79	4,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,99	-1,19	-1,30

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SAP SE	EUR	22 357	4 237 098,64	2,98
TOTAL ALLEMAGNE			**4 237 098,64**	**2,98**
ETATS-UNIS				
BILL HOLDINGS INC	USD	87 206	4 286 576,10	3,01
BRAZE INC-A	USD	117 799	4 273 996,41	3,00
CLOUDFLARE INC - CLASS A	USD	58 218	4 504 621,15	3,16
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	USD	15 212	5 445 199,70	3,82
DATADOG INC - CLASS A	USD	52 306	6 336 819,37	4,45
DIGITALOCEAN HOLDINGS INC	USD	72 756	2 361 766,46	1,66
DYNATRACE INC	USD	127 075	5 310 915,93	3,73
FORTINET	USD	99 021	5 574 960,92	3,91
GITLAB INC-CL A	USD	132 479	6 153 064,81	4,32
HUBSPOT INC	USD	7 601	4 187 756,93	2,94
INTUIT INC	USD	4 826	2 962 816,87	2,08
KLAVIYO INC-A	USD	188 571	4 384 429,88	3,08
MONGODB INC	USD	26 273	6 134 702,55	4,30
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	13 945	4 416 155,49	3,10
PROCORE TECHNOLOGIES INC	USD	63 621	3 940 876,70	2,77
SAMSARA INC-CL A	USD	153 492	4 832 022,79	3,40
SENTINELONE INC -CLASS A	USD	249 616	4 908 376,27	3,44
SERVICENOW INC	USD	6 211	4 564 229,21	3,20
SMARTSHEET INC-CLASS A	USD	98 280	4 046 877,53	2,84
SNOWFLAKE INC-CLASS A	USD	32 649	4 120 087,26	2,89
THE TRADE DESK INC	USD	43 581	3 976 231,92	2,79
TWILIO INC - A	USD	77 840	4 130 864,46	2,90
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	15 621	2 670 527,05	1,88
WORKDAY INC-A	USD	13 396	2 797 580,35	1,97
ZOOMINFO TECHNOLOGIES INC	USD	438 663	5 232 813,18	3,68
ZSCALER INC	USD	24 120	4 330 334,24	3,04
TOTAL ETATS-UNIS			**115 884 603,53**	**81,36**
ISRAEL				
CYBER-ARK SOFTWARE LTD/ISRAE	USD	12 140	3 100 718,17	2,17
TOTAL ISRAEL			**3 100 718,17**	**2,17**
ITALIE				
MONDAY.COM LTD	USD	28 030	6 304 066,14	4,43
TOTAL ITALIE			**6 304 066,14**	**4,43**
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	4 502	5 011 626,40	3,52
ELASTIC NV	USD	39 588	4 212 488,63	2,96
TOTAL PAYS-BAS			**9 224 115,03**	**6,48**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
SINCH AB	SEK	1 264 567	2 860 986,13	2,01
TOTAL SUEDE			**2 860 986,13**	**2,01**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**141 611 587,64**	**99,43**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**141 611 587,64**	**99,43**
Créances			**2 175,68**	
Dettes			**-345 413,23**	**-0,25**
Comptes financiers			**1 161 274,18**	**0,82**
Actif net			**142 429 624,27**	**100,00**

Part PAM CLOUD REVOLUTION M	**EUR**	**24 226,134**	**634,92**
Part PAM CLOUD REVOLUTION I	**EUR**	**56 501,142**	**617,00**
Part PAM CLOUD REVOLUTION R	**EUR**	**118 862,982**	**60,31**
Part PAM CLOUD REVOLUTION C	**EUR**	**1 237 821,513**	**68,68**